



Product Safety Alert

Date: February 18, 2008

Product Line: Snowmobile

Bulletin No: 2008-1-08

Subject: Gas Tank Gauge

Affected Models: 2008 Bearcat W/T (Model No. S2008BCFWTNR, S2008BCFAWNR, S2008BCFTWNR, S2008BCFAWOSR, S2008BCFTWOSR, and S2008BCFWTOSR)

What is the reason for this notice?

It has been determined that the gas gauge on the affected 2008 Bearcat W/T does not meet Arctic Cat standards and may cause a possible fuel leak.

What is the problem?

The gas gauge may come in contact with the bottom of the gas tank causing it to possibly separate from the gas tank assembly.

What is the solution?

Install new Gas Gauge (p/n 1670-725).

WARNING

Whenever any maintenance or inspection is performed on the fuel system during which there may be fuel leakage, there should be no welding, smoking, open flames, etc., in the area.

WARNING

Do not sell, operate, or allow anyone to operate an affected vehicle until necessary service work has been completed. Possible fuel leak and fire may result in physical injury or property damage.

Parts: Order an appropriate number of Gas Gauge Kits (p/n 1670-725) through normal parts-ordering channels. Your dealership Parts Account will be charged and then credited upon receipt of a Warranty Claim Request form.

Warranty: A labor allowance of 0.2 hr will be paid per affected vehicle.

■ **NOTE:** Please remember that when submitting a claim, make sure to always enter the current mileage of each affected snowmobile. In order for Arctic Cat to accurately assess warranty claims, an accurate recording of mileage on snowmobiles with warranty claims is important.



Alerte de Sécurité du Produit

Date : Le 18 février 2008

Ligne de produit : Motoneige

Numéro de bulletin : 2008-1-08

Objet : Jauge du réservoir de carburant

Modèles concernés : Bearcat W/T 2008 (Modèle N° S2008BCFWTNR, S2008BCFAWNAR, S2008BCFTWNAR, S2008BCFAWOSR, S2008BCFTWOSR et S2008BCFWTOSR)

Quelle est la raison de cet avis ?

Il a été déterminé que la jauge de carburant des Bearcat W/T 2008 concerné ne répond pas aux standards de Arctic Cat et peut causer possiblement une fuite de carburant.

Quel est le problème ?

La jauge de carburant peut prendre contact avec le fond du réservoir de carburant lui causant de se séparer possiblement du montage du réservoir de carburant.

Quelle est la solution ?

Installez une nouvelle Jauge de carburant (n/p 1670-725).

⚠ AVERTISSEMENT

À n'importe quel moment qu'un travail d'entretien ou une inspection est effectué sur le système de carburant durant lequel il peut y avoir une fuite de carburant, il ne devrait y avoir aucun soudage, fumée, flammes, etc. dans la région.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne vendez pas, n'opérez pas ou ne permettez à qui que ce soit d'opérer un véhicule affecté jusqu'à ce que le travail de révision nécessaire soit complété. Une fuite possible et un incendie peuvent causer des blessures corporelles ou un dommage matériel.

Pièces :

Commandez un nombre approprié de Trousses de jauges de carburant (n/p 1670-725) en passant par les voies de commande de pièces normales. Votre compte de pièces de concessionnaire sera facturé et ensuite crédité lors de la réception du formulaire de demande de réclamation de garantie.

Main-d'oeuvre : Une allocation de main-d'oeuvre de 0,2 h sera payée par motoneige affectée.

■ **REMARQUE :** Veuillez vous rappeler que lorsque vous soumettez une réclamation, de vous assurer de toujours inscrire le millage actuel de chaque motoneige concernée. De sorte que Arctic Cat puisse traiter avec précision vos réclamations de garantie, une inscription exacte du millage des motoneiges sur les réclamations de garantie est importante.